



Pour sauver plus de vies, il faut faciliter l'inscription des donneurs d'organes et de tissus.



Le projet de loi C-210 a été déposé par Len Webber, député de Calgary Confederation. Il a reçu l'appui de membres de tous les partis politiques.

Son adoption n'est toutefois PAS garantie.

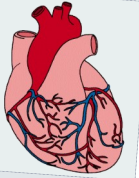
Il faut que les députés appuient le projet de loi C-210 pour nous aider à sauver la vie d'un plus grand nombre de Canadiens.

Votre appui pourrait faire une différence dans la vie de milliers de Canadiens.

**Cela pourrait même sauver votre propre vie!**

## Nous pouvons faire mieux

Le taux de dons d'organes au Canada est l'un des plus bas du monde industrialisé.



Plus de 4 500 Canadiens sont en attente d'une greffe qui leur sauverait la vie.



90 % des Canadiens sont en faveur du don d'organes, mais ils ne sont que 25 % à être inscrits comme donneurs.

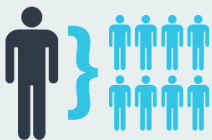


### Le projet de loi C-210

Le projet de loi C-210 permettrait aux Canadiens de s'inscrire en tant que donneurs d'organes et de tissus à l'aide de leur déclaration de revenus annuelle. C'est aussi simple que ça!

L'information serait ensuite transmise à l'administration de la province ou du territoire de résidence du contribuable pour que son nom soit inscrit au registre de la province ou du territoire. Les renseignements seraient alors mis à jour chaque année.

Grâce au don d'organes, une personne peut sauver jusqu'à huit vies. Un seul donneur de tissus peut améliorer la vie de jusqu'à 75 personnes.



**SOUTENONS  
LE PROJET DE  
LOI C-210**

pour que les Canadiens puissent utiliser les formulaires d'impôt pour s'inscrire comme donneurs d'organes



**SOUTENONS  
LE PROJET DE  
LOI C-210**

pour que les Canadiens puissent utiliser les formulaires d'impôt pour s'inscrire comme donneurs d'organes

## Voici pourquoi le projet de loi C-210 est une solution logique

- ✓ Presque tous les Canadiens remplissent leur déclaration de revenus tous les ans.
  - ✓ La déclaration de revenus annuelle permet de rejoindre le plus grand nombre de donneurs potentiels à moindre coût.
  - ✓ La déclaration de revenus annuelle est un document mis à jour tous les ans qui a force exécutoire.
  - ✓ Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux échangent déjà les renseignements essentiels recueillis au moyen des déclarations de revenus annuelles.
  - ✓ Il n'est pas nécessaire de créer des systèmes informatiques et des bases de données coûteux puisque le système informatique actuel peut faire le travail.
  - ✓ Les ententes en vigueur sur la protection des renseignements personnels et la divulgation de l'information ont été éprouvées et continueront de protéger les Canadiens.
  - ✓ Il s'agit d'une méthode pratique pour les donneurs éventuels.
- ✓ Sur le plan constitutionnel, le projet de loi respecte les compétences provinciales comme l'information est transmise aux provinces et aux territoires, ce qui limite le dédoublement.
  - ✓ C'est une solution écologique puisqu'elle fait appel à des documents qui existent déjà.
  - ✓ La mise en œuvre est quasi gratuite et sauvera des vies. On ne voit pas cela tous les jours.

Pourquoi ne se sert-on pas simplement des permis de conduire?

Le pourcentage des Canadiens ayant un permis de conduire est en baisse dans toutes les catégories d'âge.

Les jeunes sont les donneurs de l'avenir et sont généralement en bonne santé.

Seuls 69 % des jeunes de 19 ans ont un permis de conduire, il s'agit d'une baisse de 20 % par rapport à la génération précédente. Cet écart est de 47 % si l'on compare les jeunes de 16 ans d'aujourd'hui et ceux de la génération précédente.



Voici comment vous pouvez contribuer à l'adoption du projet de loi C-210.

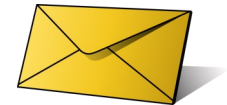


En tant que député, invitez vos électeurs à faire connaître leur appui envers le projet de loi C-210.



Demandez à vos amis et à vos proches de dire à leur député qu'ils aimeraient les voir voter en faveur du projet de loi C-210.

Lancez une campagne épistolaire afin de montrer aux médias locaux que le projet de loi C-210 bénéficie d'un large appui dans votre circonscription. Si possible, publiez des témoignages personnels touchants dans les médias sociaux.



Abonnez-vous à notre page Facebook, manifestez votre appui et demeurez à l'affût des dernières mises à jour [www.facebook.com/billC210](http://www.facebook.com/billC210).

Passez le mot sur Twitter à l'aide du mot-clic #JappuieC210.

Ajoutez un Twibbon à votre photo sur Twitter pour sensibiliser la population.



Lancez une pétition à l'intention du Parlement pour sensibiliser la population et obtenir l'appui des gens de votre circonscription.